

La Petite Tunisie

Dix-huitième année n° 927

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

N° du Jeudi 23 novembre 1905.
mis en vente le samedi 25

ABONNEMENT :

| | Un an | Six mois |
|--------------------------------------|----------------|----------|
| Tunisie, Constantine et Tripolitaine | 10 fr. — 6 fr. | |
| France et Algérie | 12 » — 7 » | |
| Etranger | 15 » — 8 » | |

DIX CENTIMES

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

REDACTION & ADMINISTRATION
TUNIS -- Rue d'Italie et Rue Hannon 2, -- TUNIS
Direction à Paris 26, Rue Vivienne

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste. Les annonces sont reçues de France et de l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. ligne — En écho 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers — Annonces — Réclames en troisième page 0 fr. 80. la ligne — Annonces diverses en 4^e page 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

LE FIN-MOT DES ABATTOIRS

Ce que disent les fonctionnaires révoqués, et ce qu'il faut déduire de leurs versions différentes.

En requérant contre les deux fonctionnaires des Abattoirs que l'Administration a cru devoir révoquer pour malversations, des poursuites judiciaires qui eussent débrouillé les faits, éclairé l'opinion publique, nous faisons de bonne foi, besogne favorable aux intéressés.

Ils l'ont sans doute compris eux-mêmes, puisque l'un après l'autre ils sont venus nous rendre visite et nous faire narration des choses, telles qu'elles se seraient passées.

Malheureusement, en rapportant les propos de nos interlocuteurs, il y aura en nous un scrupule, et comme un regret, celui de ne pouvoir coordonner les deux versions, différentes d'allures comme le seraient une mousmé et une midinette.

Que sera-ce lorsque, fidèles à notre devoir professionnel, nous relaterons ici même ce que dit l'administration?

Trois cloches trois sons : quelle besogne pour transformer la cacophonie en carillon?

Aussi bien la besogne nous plaît, et nous y mettrons de l'amour-propre.

Quant à présent, voyons ce que dit M. Sbrana, notre second visiteur, le premier étant M. Bérenger son ex-subordonné.

M. Sbrana est avenant d'aspect, musclé à souhait, père de famille et grisonnant sous le harnois : depuis dix-huit ans, nous gémissons, il, les Abattoirs l'eurent pour commensal appointé sur les derniers municipaux,

A l'entendre, les agneaux de lait, dont il faisait percevoir les droits à l'immolation seraient moins innocents que sa conscience; leur laine frisonnante serait moins blanche que l'hermine de son intégrité.

« Et pourtant, nous dit M. Sbrana, on m'a sacrifié; on m'a égorgé comme un vulgaire veau gras. Et pourtant je n'ai pas à me reprocher les forfaits qui ont valu au sieur V... son envoi en disgrâce à Béja.

« On a voulu me rendre responsable des oublis de mon employé dont je relevais de mon mieux les errements.

« Et puis, voyez-vous, Monsieur,

tout ça, c'est les coups de la franc-maçonnerie. »

Ce fut sur cette accusation portée contre X... que nous prodigâmes à M. Sbrana nos plus platoniques consolations, l'engageant à faire exorciser les disciples de Hiram par le plus prochain prêtre de Jésus; comme ils faisaient autrefois les Phéniciens à Carthage, lorsqu'ils criaient : « Ilkha betcha ! » contre les emprises démoniaques.

Puis comme M. Sbrana continuait à tonner contre l'incertitude du sort et la vilénie des sectaires, nous tentâmes de remettre le calme dans son esprit et l'engageâmes poliment à faire lui-même appel à la Justice de Tunisie pour faire éclater l'innocence qu'il proclame.

Mais il préfère voir en nous un agent de la loge attaché à sa perte, ce dont nous n'eûmes pas peine à le dissuader, en lui laissant entrevoir, sous les plus riants couleurs, le jour prochain où, à sa requête légitime, Thémis criera la pureté de son âme.

Et nous eûmes l'ineffable joie de voir M. Sbrana abonder dans nos dires, et nous en exprimer une gratitude aussi chaude que le sang d'un bétail nouvel-abattu.

M. Sbrana va donc mettre en branle l'appareil judiciaire, et nous lui souhaitons meilleure chance qu'avec l'administration.

En attendant le grand jour des débats, on s'intéressera à huitaine aux protestations de M. Bérenger qui, lui aussi, se lamenta d'avoir joué le rôle de l'âne des animaux malades de la peste.

On verra comment, aux yeux de M. Bérenger, la franc-maçonnerie est moins coupable que certaine dame voilée et mystérieuse, dont une lettre est en letréfonds de son portefeuille.

M. Bérenger nous a montré le poulet féminin, dont la teneur nous laissa rêveur, quoique un peu sceptique.

Nous ne chercherons donc la femme que juste ce qu'il faudra pour saler notre enquête, qui prendra fin sur la version administrative.

J. C. GANOUNA

M. Pichon Sénateur

On nous télégraphie de Lons-le-Saunier, à la date d'hier :

« Bien que le succès de la candidature de M. Pichon ne fasse plus aucun doute, on se demande, ici comme à Lyon, pourquoi M. Pichon veut briguer les suffrages des électeurs sénatoriaux.

« On juge, en effet, avec des apparences de raison que l'éclat que lui donnera le mandat de sénateur ne lui serait pas indispensable, s'il doit conserver ses fonctions de Résident général en Tunisie.

« La République, en effet, l'a investi l'un de ses plus hauts postes, en reconnaissance de sa conduite héroïque, lors de l'affaire des Légations. « C'est donc une remarque plutôt dictée par la sympathie, que l'on fait dans les cercles politiques de Lons-le-Saunier.

« Si l'on croit les récents pronostics des personnalités locales compétentes, une liste Grévy-Pichon-Vuillot aurait, plus que toute autre, des chances de réussite »

A ces « tuyaux » divers de notre envoyé spécial, nous ajouterons que M. Stephen Pichon quittera Tunis le 29 novembre.

Nous noterons au fur et à mesure, les diverses phases de la campagne électorale à Lons-le-Saunier, notre envoyé spécial étant assuré le concours aimable de certains de nos confrères du chef-lieu du Jura et de plusieurs autres personnalités marquantes.

LA PETITE TUNISIE

Au prochain numéro, la fin du compte rendu analytique de cette affaire, au sujet duquel nous avons reçu certaines protestations aussi légitimes que véhémentes d'avocats dont nous avons reproduit les plaidoiries.

M^e Garrigues se défend par exemple d'avoir prononcé certaines paroles que nous avons mises dans sa bouche.

Néanmoins, ces désaccords quant à la forme n'entachent nullement le fond de notre compte-rendu.

Nos Echos

Loteries

Malgré l'interdiction légale de mettre en circulation sur le territoire Français et Tunisien les billets des loteries étrangères, nous voyons avec surprise certains de nos confrères contrevenir à cette mesure prophylactique en insérant les fallacieuses annonces de maisons hambourgeoises ou viennoises.

Nous estimons qu'il est du devoir de notre Parquet de rappeler à l'ordre ces journaux oublieux des lois.

Qui se ressemble...

... s'assemble, dit le proverbe, et la plupart du temps, le proverbe dit vrai.

L'illustre René Millet, à qui sa mise en disponibilité indéfinie, donne

des loisirs, a trouvé qu'il manquait un fleuron à sa couronne de résident-tyran et de conférencier américain. Il vient de faire éditer un livre sur la diplomatie actuelle.

Devinez un peu qui préface chaleureusement ce fatras pédantesque et somnifère ? Gabriel Hanotaux en personne, auprès de qui Millet était persona gratâ, et qui, aujourd'hui, tout comme son protégé, se lamente sur les caprices de la fortune politique.

Fromentin

On nous mande de la Rochelle : Le monument élevé à la mémoire d'Eugène Fromentin a été inauguré le 1^{er} octobre par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Le monument est l'œuvre du seul peintre Ernest Dubois.

On sait qu'Eugène Fromentin fut à la fois un prestigieux peintre orientaliste et un écrivain distingué. La littérature lui doit, entre autres *Un Été dans le Sahel*, œuvre colorée, pleine d'azur, d'oasis et de mirages désertiques.

Chapitre des chapeaux.

La première Chambre du Tribunal de Tunis vient de résoudre une très intéressante question de responsabilité en matière de patron de café et de consommateur.

Le fait à juger était le suivant : un habitant de notre ville était allé déjeuner dans une brasserie; il déposa son chapeau à côté de lui sur la banquette; le garçon s'offrit à le pendre à une patère. Après avoir payé son repas, le consommateur demanda son chapeau tout neuf, acheté chez Orosdi

On lui remet un chapeau usé et crasseux. Réclamation à la caisse où une fin de non recevoir lui est opposée.

Devant le juge de paix où l'affaire était venue la première fois, le consommateur avait été débouté : il a fait appel devant le tribunal civil qui a infirmé le jugement du juge de paix et a condamné le patron de la brasserie au paiement de la valeur du chapeau et aux frais.

Regrettable oubli

La troupe engagée par la Compagnie Fermière du Casino-Théâtre, a, paraît-il, donné quelques brillantes représentations, sur la scène de notre coquette bonbonnière municipale.

On nous dit qu'elle est composée d'artistes *di primo cartello*, et qu'elle compte même des sujets hors ligne, comme M^{lle} Cesbron et M. Fassin.

On nous dit que la mise en scène est impeccable, voire luxueuse et que la chambrée est chaque fois au grand complet.

Quel dommage, à ce compte-là, que M. de Vésines tienna la presse en si piètre estime ? Pour n'en donner qu'un exemple, il nous suffira de noter que la *Petite Tunisie* n'a pas encore son service habituel, et qu'un de nos collaborateurs titulaires, s'est vu tout bonnement refuser l'entrée du théâtre à la première de la *Juive* !

TRIBUNAL CIVIL DE TUNIS

AFFAIRE
Touhami ben Saïd ben Taïeb
et autres
contre BELLOT et autres

MÉMOIRE
pour TOUHAMI et autres
par M^e Ch. GARRIGUES
avocat au barreau de La Rochelle

Historique, et faits de la cause

Nous allons dès lors assister à une procédure aussi irrégulière qu'audacieuse inventée par MM. Bellot, Targe et consorts, pour éluder la sentence en même temps que le décret de 1898 et déposséder irrémédiablement les arabes.

Le bien habous ne peut être ni donné ni vendu, mais il peut être échangé contre un bien équivalent (art. 1^{er} du décret du 31 janvier 1898).

Pour l'échange, le décret du 31 janvier 1898 institue toute une procédure. Il faut d'abord faire estimer la valeur du bien habous par deux amis, puis présenter aux dévolutaires un bien de valeur égale et faire agréer leur acceptation par le cadi et l'Administration des habous.

Dans l'espèce, les Français qui voulaient l'échange essayèrent de troquer uniquement fonds rural contre fonds rural, négligeant le tréfonds qui seul avait de la valeur.

Le cadi de Tunis se refusant à cette opération, MM. Bellot et consorts s'adressèrent au sous-cadi provincial du Kef qui n'était pas compétent, et S. A. le Bey étendit ses attributions et ses prérogatives en tant que cadi des cadis.

Le sous-cadi du Kef mit en campagne deux amis qui évaluèrent les propriétés qui devaient être données en échange de Kalaâ-Djerda 80.000 fr et on fit l'échange sans estimer celui-ci.

Cet échange, qui n'a jamais été publié à l'*Officiel Tunisien*, est consacré par un contrat en date du 21 avril 1903, intervenu, nous dit l'acte, entre 375 Arabes, tous dévolutaires du habous, d'une part et d'autre part, les Français Peloni et Bellot, agissant tant en leur nom qu'en ceux de leurs amis et associés français : Targe, Henri Loiseleur, Lemire-Morel, Stéphane Revoïon, Jean-Pierre Durieux, Pierre Mercier, Edouard Rouquerolles.

Cet acte signé, les sieurs Peloni et Bellot qui ne pouvaient ignorer ni les nullités dont pareil contrat était entaché, ni la vilité des estimations obtenues, continuèrent les spéculations à l'origine desquelles nous avons déjà vu M. Legu.

Par actes en date des 20 août 1903, 8 décembre 1903 et 6 février 1904, M. M. Bellot et Peloni vendaient à un sieur Donegani, de Livourne, les phosphates de Kalaâ-Djerda. M. Donegani a vendu à son tour à M. Magno-Magni, de Vicenze (Italie), qui a passé son contrat à la Société des phosphates tunisiens. Pour être complets, nous devons ajouter que le 17 novembre 1903, par acte notarié, l'administrateur de la fondation pieuse avait accordé à Bellot et consorts le droit d'exploiter les gisements de phosphates, droit qui eût découlé na-

ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

Hors Concours. AUG. DUCROS, Agent - Tunis

l'annulation du contrat du 21 avril 1903
s'il est variable.

Onze Arabes, les nommés :
Touhami ben Saïd ben Tafeb ;
Abbès ben Ahmed ben Kilil ;
Ali ben Ali ;
Abbas ben Othman ;
Mohamed Taïb ben El Hadj Ahmed ;
Mohamed ben Boudiaf ;
Naccur ben Saïd ;
Amar ben Mohamed ben Abdallah ;
Mohammed ben Belgacem ;
Ali ben Gmerdi ;
Bediaf ben Mohammed ben Smidal,
tous dévolutaires de Kalaâ-Djerda,
demandent l'annulation des actes irréguliers faits en fraude de leur droit, et la cessation des actes de trouble et de spoliation commis à leur détriment et 200.000 fr. de dommages-intérêts. Ils ont assigné à cet effet :
MM. Bellot, Peloni, Targe, Loiseleur, Lemire Morel, Lejeune.

liquidateur du précédent
Stephane Revolon, Durieux,
Mercier, Rouquerolles ;
MM. Donegani ;
Magno-Magni ;
Béchir Sfar, es-qualité de
président du conseil d'admini-
stration des Habous ;
E-sayed Hamouda Errassah
mokaddem de la fondation
pic-use du habous privé de
Sidi Mohamed ben Klilifa ;
Magno Magni, es-qualité de
président du conseil d'admini-
stration de la Société des
phosphates tunisiens.
M. Lacroix est intervenu par acte de
Sureau, huissier, en date du 5 avril
1905.

(A suivre.)

PORTRAIT EN FIED

M. Gallini

Un de nos « conférenciers » les plus distingués et les plus justement estimés.

Caractère droit, figure loyale et sympathique entre toutes.

Ce type en Tunisie une situation considérable.

Représente depuis une dizaine d'an-

LE ROYAUME DES FONCTIONNAIRES

16

LA VÉRITÉ

sur le Protectorat Tunisien

...Le Tunis est un pays bizarre faisant théoriquement partie de notre domaine colonial, mais formant par le fait, un royaume distinct et bien délimité, où les principes français ne peuvent se donner libre cours sous le couvert tout puissant de la légalité.

J. S. P.

(Suiv.)

VI

Le Truc « au Budget »

Ses égouts, entre autres, faits de mesquins tubes de grès, reçoivent les matières d'une usine infecte établie au centre de la ville, pour les transporter au plus près, le long des quais, dans le canal maritime même, et deviennent, dans ces conditions, dues toujours à des écomies mal comprises, une source permanente d'infection fort compromettante pour la santé publique.

nes et avec une autorité incontestable les intérêts du prolétariat du Sahel.

Par ces temps d'apostasies continuelles, il n'est passans intérêt d'étudier l'œuvre et la caractère d'un des rares hommes politiques de ce pays qui ait su rester toujours fidèle à leur passé et à leurs opinions.

Futur Secrétaire de la Conférence Consultative.

Tenu en grand estime par tous ses collègues et particulièrement par le Résident Général qui professe pour lui une grande amitié ; s'est acquis une place de plus en plus prépondérante dans le sein de cette assemblée par son beau talent, sa connaissance approfondie des besoins du pays et sa compétence incontestable dans les questions tunisiennes.

Ardent républicain, honore son parti, ses sentiments démocratiques pour n'être pas bruyants et manifestés avec fracas n'en sont pour cela ni moins vivaces ni moins sincères.

Semblerait avoir pris pour devise : « Faire du bien toujours et quand même ».

Ne compte plus ses obligés car ne lui-se pas passer un seul jour sans répandre discrètement le bien autour de lui.

N'a qu'une seule passion : la justice et les petits qui savent par expérience qu'on ne fait jamais appel à son cœur et à son talent en vain.

Signe particulier : n'a pas d'ennemis si ce n'est toutefois des sectaires qui ne lui pardonnent pas sa tolérance et des ambitieux déçus qui ne lui pardonnent pas leurs échecs.

S'est toujours voué depuis son entrée dans la vie politique à la défense des intérêts du prolétariat en général et des petits fonctionnaires en particulier.

Alors qu'une fois élus la plupart de ses collègues ne s'occupent en fait que des questions intéressantes particulièrement la classe bourgeoise (travaux publics, finance etc.) M. Gallini, suivant en cela la généreuse impulsion de son cœur, ne cesse de défendre envers et contre tous la cause des petits et des humbles, et si prochainement une amélioration sensible sera apportée à la situation si précaire

Et les choses se passent ainsi dans tous les centres de la Régence, et les municipalités avec leurs présidents arabes s'empressent de contresigner les ordres du secrétaire-général ; étant à la domination de ce fonctionnaire, ils tiennent avant tout à conserver ses bonnes grâces !

Et nous entendons encore trop souvent des Français s'écrier, comme pour justifier leur platitude : « Que voulez-vous, tout dépendant ici des fonctionnaires, nous sommes bien obligés de leur faire toutes les concessions possibles pour en obtenir quelque chose ! Crier, protester, pétitionner ? à quoi bon... Est-ce que, au Ministère, on écoute de misérables colons avant d'avoir pris l'avis de messieurs les fonctionnaires ? C'est là, sans doute la politique d'association et de collaboration faisant place à la politique de domination !

Rien de surprenant d'ailleurs dans cette situation, tout anormale qu'elle soit en réalité ; rien d'étonnant à ce que des fonctionnaires livrés à eux-mêmes, habitués à suivre leurs seules inspirations, en arrivent à créer de toute pièce une manière d'administration leur permettant de gouverner facilement, commodément, fructueu-

des petits fonctionnaires ; si une réglementation viendrait sous peu mettre un frein à l'arbitraire des Chefs de Service n'est-ce pas principalement aux efforts généreux à la ténacité et à la persévérance du Président de la Commission d'Administration qu'on le devra ?

Placé récemment par le Gouvernement à la tête de la Municipalité de Sousse, a su infuser en quelques jours un sang nouveau à cet organisme alors en décomposition et comme par enchantement a ramené la vie et la prospérité dans une ville que l'incurie de l'administration semblait pourtant vouer à une ruine certaine.

Nous ne terminerons pas - nous faisant en cela l'écho de tous les gens de cœur et principalement de la population soussienne - sans exprimer le vœu de voir bientôt le ruban rouge sur la poitrine de cet homme de bien.

S'il est une décoration qui honore autant le Gouvernement qui la confère que celui qui en est l'objet c'est bien celle qui sera octroyée à ce républicain intègre, à ce démocrate sincère et à ce bon Français.

T.

Les Avocats

M. M. les avocats font beaucoup parler d'eux en ce moment et le quotidien du soir, leur porte-parole, prête beaucoup d'attention à leur discussions à la grande indifférence du public qui se désintéresse absolument de la question.

Et nous parions quasi on lui demandait son avis il serait pour la suppression des avocats.

La suppression des avocats!... Eh. Eh... il n'y a rien là qui doive nous étonner et le temps n'est pas loin peut-être où un gouvernement républicain vrai me t socialiste (il faut espérer que les avocats seront ce jour-là en minorité dans le parlement) refondra le fameux code de pro-

sement même sous certains rapports, en dehors de toute intervention possible de la part de cette colonisation qui, pourtant est la plus intéressée à l'affaire, puisque c'est elle qui paie tous les frais, et puisque, sans elle, fonctionnaires et administration n'auraient aucune raison d'être.

VII. — La colonisation ne se développe pas en Tunisie.

L'honorable député de la Haute-Savoie, dans son rapport au Parlement sur le budget tunisien constate un fait qui semble l'étonner : le peu de développement de la colonisation nationale d'un budget à apparence correcte et prospère ! Mais l'étonnement du rapporteur diminue sensiblement quand il remarque que sont les fonctionnaires eux-mêmes et seuls qui préparent et présentent chaque année le rapport financier du Protectorat ! Cette découverte aurait dû, il nous semble, inciter M. Chautamps à approfondir plus qu'il ne l'a fait ses travaux et ses recherches sur la machine gouvernementale du dit Protectorat. Mais le temps manque toujours à des rapporteurs sur les colonies, choisis parmi des députés chra-

gédure civile, permettant à chacun de nous de se présenter ou de se faire représenter par qui bon lui semble. Nous aurons alors des lois plus saines et plus en rapport avec notre nouvelle existence. Et ce sera la fin des avocats et des avoués, car les frais de justice seront diminués de plus de trois quarts pour le plus grand bien des justiciables.

Nous lisons dans le Courrier Tunisiens du 11 Novembre qu'un avocat aussitôt inscrit est obligé de subir un stage très long pendant lequel il ne peut avoir un cabinet ni accepter une affaire quelle qu'elle soit.

C'est là une erreur car plus de la moitié des avocats dits « stagiaires » ont un cabinet et font des affaires pour leur compte personnel, plaident, et les jours d'audience encombrant les prétoires des divers tribunaux de Tunis. Depuis 10 ans le nombre des avocats a fait plus que tripler. Le gouvernement devrait y mettre bon ordre en fixant une limite de tant...

Si ça continue il y aura bientôt plus d'avocats que de plaideurs.

Par conséquent leurs disputes nous laissent froid. Ils peuvent s'entredévorer : nous les laisserons faire.

LE PROTECTORAT Catholique en Turquie

La diplomatie que M. Constant soit à Constantinople désorientée complètement la camarilla hamidième. Avec lui plus de ruses, plus de déguisements, de faux fuyants, de moyens dilatoires. Il va droit au but :

— C'est cela et cela, dit-il, aux ploutocrates de Yildiz Vous n'êtes pas contents ? C'est bien, je m'en vais.

Par contre il a, depuis que le pape a l'intention de se faire mufti, la politique de la carie romaine le char de, les précautions mystérieuses de ses prélats, leurs pourparlers, tout contribué à donner à Abdul Hamid les idées les

gés déjà des intérêts considérables de départements français et de la politique générale M. Chautamps reconnaît lui-même, quelque part, qu'il eût manqué de renseignements s'il n'avait eu la chance de rencontrer, à Marseille, de hauts fonctionnaires tunisiens qui se firent un plaisir (nous le croyons bien) de le documenter complètement.

Ce détail est des plus curieux : voilà un rapporteur auquel certaines particularités ont inspiré de la défiance sur l'exactitude de comptes rendus financiers présentés par ces fonctionnaires omnipotents, et qui se félicite d'avoir pu se documenter auprès de qui ? auprès de ces mêmes fonctionnaires ? Est-ce ainsi qu'on pourra jamais sortir des misères administratives qui paralysent tous les efforts ? Pourquoi les colons n'ont-ils pas voix au chapitre de leurs affaires d'indesassemblées proprement élues au vrai suffrage universel, assemblées compétentes, celles-là, et auprès desquelles tous inspecteurs ou rapporteurs seraient assurés de trouver les renseignements les plus exacts, les plus fondés sur la situation et les besoins du pays ?

plus flatteuses des politiciens papalins.

— Vous ne pouvez pas souffrir le protectorat de la République française sur vos fidèles qui sont aussi mes sujets, disait à un émissaire du pape le sultan, moi de même. Je ne demande pas mieux que de vous accorder des droits équivalents à ceux de la France, mais pour cela il faut une entente préalable avec le gouvernement français. Par conséquent avec l'ambassadeur de France, M. Constant. Et je doute d'arriver à un compromis avantageux pour vous et moi.

Somme toute la question du Protectorat catholique en Orient n'a pas fait un pas de plus entre le pape et le sultan. Mais il paraît qu'on étudie un projet. Le projet est confidentiel. Mais on laisse transpirer avec intention qu'il se basera, s'il était pris en considération, sur la souveraineté religieuse du pape en Orient avec l'aide diplomatique de l'Autriche.

En langage net, c'est dire que cette dernière puissance accepterait bénévolement de tirer les marrons du feu pour Rome, en assumant les charges onéreuses du protectorat des catholiques ottomans et en abandonnant les avantages à la Papauté.

En supposant qu'il en fût ainsi, que perd la République française à l'abandon de son protectorat ?

Et d'abord en quoi se résume-t-il aujourd'hui ce protectorat ?

La France, en dehors de ses nationaux, ne protège, d'après les conventions actuelles, que les catholiques ottomans les autres l'étant par leurs gouvernements respectifs. Etre catholique ottoman c'est donc la condition sine qua non pour être soutenu et protégé par la France républicaine. Et cette clientèle, en dehors des Français, se réduit à environ 800.000 ottomans qui à différentes époques de notre histoire abandonnèrent le schisme d'Orient pour le giron de l'Eglise romaine : Tels les grecs-unis, les arméniens-unis, etc.

Quant aux avantages que la France républicaine tire de ce protectorat et à la perte qu'elle subirait par suite de son abandon j'en laisse le lecteur juger, après l'exposition de certains faits caractéristiques.

Constamment l'administration consulaire française en Turquie est en lutte avec les autorités locales. C'en est qu'ennuis, dérangements, chicanes entre les autorités turques et les consuls français, contestations il est vrai qui restent toujours sur le terrain de la discussion, mais dont les fonctionnaires turcs ressentent

Et c'est de cela surtout qu'on ne veut pas entendre parler, car ce serait la fin du régime odieux des fonctionnaires autocrates, des monopoles, des concessions arbitraires, des privilèges aux amis, des tripotouillages et des abus de toutes provenances !

Et, pour retarder toujours le moment fatal aux gros fonctionnaires-régents où la colonie jouira elle-même de cette autonomie accaparée aujourd'hui par ces seuls fonctionnaires, on n'a rien trouvé de plus habile que de ressusciter la morte d'hier la fameuse parlotte à consultation facultative où le cénacle des fonctionnaires feint de soumettre à l'appréciation des délégués de la colonie des questions préparées et résolues d'avance, selon les vues de ces messieurs les fonctionnaires.

Le rôle prépondérant que s'est attribué insensiblement et qu'il tient bien aujourd'hui, le fonctionnarisme en Tunisie, sous la direction du Dar-El-Bay, efface, annihile le pouvoir résidentiel réduit à l'emploi des comparse sous l'étiquette de « Ministère des Affaires étrangères du gouvernement beylical ».

(à suivre)

Léon MONCELON,

BRIQUETERIE MARCHANT

HAMMAN-LIF (Tunisie) Pour tous renseignements, s'adresser à M. OLMY

Briques pleines de 0.05, Briques pleines de 0.07

Tuiles Arabes

Briques à 6 trous et à 3 trous
DALLES POUR CARRELAGE

quelques dépit une opinion navrante et une animosité légitime envers la France.

Et tout cela pour défendre quoi ? Des intérêts privés de Turcs qui, ayant l'avantage d'être catholiques se voient donnés par le consulat de France, tandis que le musulman, le juif, ou le né catholique qui ne fréquente pas une communauté religieuse ou qui n'a aucune preuve documentaire constatant sa catholicité pratiquante se voit impitoyablement abandonné de toute protection ne fût-elle même que morale.

De deux choses l'une se dit-on chez nous, ou le gouvernement hamidien est indigne de figurer comme pouvoir légal en face de l'Europe et alors que, tout soutien lui soit refusé par elle en abandonnant son sort à la nation ottomane ; ou bien il est légitime et maître chez lui, mais alors sous quels prétextes, au nom de quel principe, grands dieux ! la France républicaine se mêle-t-elle de protéger près d'un million de sujets qui sont ultramontains et de plus apprennent dans les écoles qu'elle subventionne à être réactionnaires, à honorer le publicain auquel tout au moins ils devraient être reconnaissants, aussi bien les professeurs que les élèves, en le voyant les soutenir vis à vis des Turcs dans des querelles de créances équivoques, d'emprunts à usure, de conflits de couvents, de démêlés de mitoyenneté et de scandales de moines et de nonnains.

Mais s'il y a lieu à s'étonner c'est lorsque l'on objecte que l'abandon du protectorat et du soutien précaire des établissements monacaux catholiques Orientaux amènerait la disparition de la langue française et son remplacement rapide par l'allemand.

Il faut vraiment ne pas connaître du tout l'Orient comme c'est le cas de quelques écrivains malheureux qui noircissent du papier sur la Turquie, pour émettre un pareil argument : Sur cent ottomans connaissant le français quatre-vingt dix-sept apprennent dans les écoles laïques soit turques soit arméniennes ou grecques et surtout dans les écoles de l'Etat. Et cette situation subsiste toujours, malgré le désir du sultan qui avait voulu, il y a quelques années, essayer de remplacer le français par l'allemand. Il a pitoyablement échoué, malgré son absolutisme, dans l'essai qu'il fit faire dans une école officielle. Il fut impossible de continuer l'étude de l'allemand devant le goût et ce je ne sais quoi de sympathique des Turcs pour le français.

Ainsi au lycée de Galata Séraï qui compte 800 élèves, le français est obligatoire et enseigné quatre heures sur huit par jour. Le professorat est recruté parmi les laïques français, en dehors de toute immixtion de la France gouvernementale. Cela n'empêche pas ce lycée de donner des diplômes de bacheliers qui valent ceux des universités de France. Et en dehors de ce lycée, dans toutes les écoles turques d'enseignement secondaire, le français est obligatoire aussi bien dans la capitale que dans les villes de province.

D'après une statistique récente digne de foi, on évalue que les pensionnats otto-

mans de la capitale où on enseigne le français sont fréquentés par plus de 4.000 jeunes gens de deux sexes.

On voit par ce succinct exposé que la République française, en abandonnant son onéreux protectorat, ne porte aucun préjudice à la propagation de sa langue qui jamais ne perdra son influence salutaire et conservera son existence nécessaire à l'industrie et au progrès Turc.

J. FEHMI,
Jeune Turc
243, rue de Vaguard - Paris

(Reproduction interdite)

CROCK-NOTES

Régénérateur universel, remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 3 francs, 4. Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

Compagnie Méditerranéenne de navigation

A partir de mercredi 23 courant, la Compagnie Méditerranéenne de Navigation change son itinéraire, sur la ligne de Tunis-Bastia-Marseille et vice versa.

Il est à relever tout particulièrement que le trajet Tunis-Naples sera effectué en vingt-deux heures.

Ces services seront assurés par les superbes paquebots *Italia*, capitaine Mattei, et *Iberia*, capitaine Lelièvre.

Il faut féliciter la Compagnie Méditerranéenne de tous les efforts qu'elle a faits, depuis sa création, pour donner satisfaction au commerce tunisien et aux touristes.

En outre, la Compagnie Méditerranéenne a établi, depuis le 8 courant, par le vapeur *Vessavone*, un service régulier entre Bastia et Livourne, coïncidant avec les arrivées à Bastia de Tunis et de Marseille, permettant ainsi de donner des passages directs pour Livourne, ce qui réduit le temps du trajet à trente heures, y compris un petit arrêt à Bastia.

Une nouvelle ligne sera créée, à partir du 20 novembre spécialement pour les touristes, entre Tunis, Naples, Bastia, Nice et vice-versa.

Spectacles et Concerts

CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend ; un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont donnés le mardi, jeudi, samedi et dimanche ; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concert vocaux et instrumentaux sont donnés le lundi, mercredi et vendredi ; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre ; un bar américain etc.

Après le Spectacle
AMERICAN BAR DU CASINO
ouvert toute la nuit
SOUPERS FROIDS - THE - CHOCOLAT

PIANOS HARMONIUMS ET Instruments de Musique

César TRIONFO

1, rue d'Italie - TUNIS
Vente, Location et Echange
Vente à 3 ans de crédit - Location à partir de 10 fr. par mois

VIN, EAU-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE

F. Bernet

23, Rue d'Italie

Liqueurs de marques. - Eaux Minérales. - Livraison à domicile.

INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste

place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome

Restaurant du Japon

G. FIORINI & C. FALORNI

propriétaires

5, rue de la Kasba près la Place de la Bourse

1er étage

TUNIS

SERVICE A LA CARTE

REPAS SUR COMMANDE

Vraie Cuisine Italienne

SPECIALITE DE RAVIOLIS & CASSATE

Vins Fins de la Maison Rouff de Naples

Vins du Piémont - Vin du Chianti

Salons Réservés

A LA RENOMMÉE DU SAHEL

3, rue d'Italie TUNIS

FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre

« fine 1,00

« ordinaire 0,75

de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux

Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guili de Palerme

Absinthe Oxygénée Supérieure PICRON

Spécialité de lait desséché

Plus de mille approbations d'éminents professeurs et praticiens en médecine

Hunyadi Janos

REPUTATION UNIVERSELLE

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins. - Action sûre, prompt et efficace.

AVIS IMPORTANT

Exiger l'étiquette portant le nom

« Andréas Saxlehner »

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes microbiocides et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf, son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de sa bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs chez toutes les pharmacies.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et affermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

J. & A. BEMBARON

9, Rue Es-Sadikia

TUNIS

PIANOS BOISSELOT

Vente Location

à partir de 25 francs par mois

Location de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DATYLE"

300 fr. avec facilités de paiements

Machines parlantes et disques

Terrains à Vendre à l'Ariana

sur la route, à côté du jardin Couyotopoulo, et de la propriété Raffo.

Très bon marché

S'adresser à M. Mossé, Avocat.

M. AVICE, 52, boulevard Bab-Benat, Tunis.

A LA VIEILLE CAVE TUNISIENNE

TUNIS - Avenue de la Marine 41

Ancienne Maison Viguiier

E. BONNET neveu, Successeur

Spécialité de Vins de Table, recommandés à la clientèle bourgeoise

VINS FINS

GRANDE RENOMMÉE DES VINS DE FRANCE

Algérie, Espagne et Tunisie

Expéditions dans l'Intérieur - Célérité dans les Commandes - On porte à domicile

Vente directe de la Propriété

Le gérant Joseph Cohen

TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

150 CHAMBRES & SALONS

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN -- JARDIN D'HIVER

Seul hôtel à Tunis avec ascenseur. Tout confort moderne

PELLET & AZERM

Place de la Résidence
TUNIS

QUINCAILLERIE, Article de ménage de chauffage
et d'éclairage, Outillage d'Agriculture. Fer Métaux

BOIS de chauffage

actions le bois, en l'Algérie, etc
A. MILITTE
Rue Es-Sadikia, 35

OFFICE INTERNATIONAL

Rue d'Allemagne, 4
TUNIS
Victor TIMSIT Aîné,
DIRECTEUR
Agence Immobilière, Commerciale,
Agriculture & Industrielle
Confiance et Célérité

Monts-de-Piété tunisiens

Autorisés par décrets beyli-
caux du 13 Août 1879 et du
15 Juin 1881
BUREAUX:
12, rue de Hollande, 12 Tunis

Société Générale de la Fabrication de la Dynamite
(Procédés et brevets Nobel)
DYN DE TOUTES QUALITÉS
Bétonnateurs, Mèches de sûreté. Prix très modérés
Dépositaires pour la Tunisie, Pellet et Azerm
Place de la Résidence - TUNIS

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine
Succursales : BIZERTE et SFAX
Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants
Chemises sur mesure. — Bonnetterie
Six coupeurs ayant chacun leur spécialité
dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culottes
de cheval, sont attachés à la Maison

TORRILHON ET C^{ie}

Seul Dépositaire
des Manufactures de Cavachou à Clermont-Ferrand

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes,
avances sur titres et sur marchandises, de délivrance de cheque
ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscription et
opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyageurs
Dépôts à vue et à Échéances fixes
de 1 an à 3 ans, 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 2 francs par mois.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société anonyme

CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS
Succursale de Tunis, Rue de Bone
Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France,
l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie
Emission de Cheques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôt à Vue et à échéance fixe.
Bon de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant
à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (nets des impôts actuels).
Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de crédits
hypothécaires. Location de coffres-forts et de compartiments
au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Compagnie Franco-Tunisienne de Navigation

Siège Social : MARSEILLE. — Agence de Tunis
Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette
transports des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Marseille :
1^{re} classe, 43 fr., 3^e classe, 25 fr. (a.n.) 4^e classe 11 fr. (s.n.)
Pour frets et passages et renseignements, s'adresser à l'Agence
de la Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n° 288. — Adresse Télé-
graphique Tunisienne Tunis.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & B. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis
LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS
Spécialité d'Amer Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or
Exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'or au Concours
Paris 1903.

Grand Restaurant du Chianti

A. SALVARELLI
M. FEDERICI successeur
TUNIS — Avenue de France — TUNIS
Le Grand Restaurant du Chianti est réputé à juste titre
pour sa cuisine italienne et pour son authentique vin du
Chianti, de la renommée maison Tacchini
Établissement complètement remis à neuf

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR
Très peu gazeuse Gazeuse

DÉPÔTS A TUNIS

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M^{rs} d'eaux minérales
Adressez les commandes à M. l'Administrateur de la Société
anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26, Avenue
de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la
source Pasteur que l'on désire.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache, Paquebots-Poste Français (Agence de Tunisie)
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie,
l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin.
— à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
— de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin.
— de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— de la Côte Tunisienne (Tripoli, Djérba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir, Soussa) tous les samedis à 9 h. du
soir.
— à Marseille, tous les samedis à 5 h.
Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir.
— de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi.
— de Palerme pour Tunis, tous les mercredis à midi.
— de Marseille pour Tunis, la Côte tunisienne et Tripoli
tous les mercredis à 1 h. soir.
— de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi.
— de Tunis pour la Côte tunisienne (Soussa, Monastir, Me-
hdia Sfax Djérba Tripoli) tous les vendredis, à
7 h. soir.
— de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les Sa-
medis à 7 h. du soir.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La
Rochele, Nantes, St. Nazaire, Le Havre, Rouen-Paris, Bunker-
que, l'Inde, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la
Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie et tous
les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de
cassare de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux des Agence-
Tunis, 8 rue d'Alger.
Les Agents principaux : J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

J. BERTRAND & C^{ie}

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
71 & Avenue de Carthage TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installations d'usines
Normes, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture
indigène, Captage, élévation et distribution d'eau, Sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES pour USINE & EXPLOITATION AGRICOLE
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

CREDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE

Société anonyme Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia
Agences à Soussa et Bizerte
Opérations de Banque. Escomptes, Recouvrements, Ordres de
Bourse, Avances sur Titres et sur Marchandises, Garde de Titres
Paiements de Coupons, Paiements Télégraphiques, Cheques et
Lettres de crédits sur tous pays. Location de Coffres-forts.
Change de Monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe
1 an à 4 ans 3 0/0
Dépôts à Vue : Comptes de chèques avec intérêts

G^{de} EPICERIE MODERNE

Bron, Colliard & C^{ie}
(Ex-employés des Etablissements Gécéay)
TUNIS — 24, Rue d'Italie, 24 — TUNIS
Comestibles et Denrées Coloniales
La Maison se recommande par la bonne qualité et le
bon marché de ses produits.

Chaux Hydrauliques et ciments de Tunisie

Paul POTIN, à Potinville
THERMES Frères, à Hammam-Lif.
Bureaux : 22, rue Es-Sadikia ;
Entrepôts : rue de Turquie (au port).
Téléphone n° 197

BANQUE DE TUNIS
SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 3.000.000 de francs
Siège social à Tunis Succursales à Soussa, Sfax et Bizerte
Conseil d'Administration : MM. E. PÉREIRE, Président ; J. FAURE,
S. HALFON, O. NÖRL, A. THURNISSEN, H. WERNER
Escomptes, recouvrements, dépôts, vue et à échéance-
fixe émission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays,
ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous cou-
pons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de
crédit hypothécaires, location de coffres-forts et de comparti-
ments depuis cinq francs par mois.
Service immobilier, garantie d'immeubles et d'actions
dans la vente d'immeubles et de propriétés

MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888
Et-Afrane, (banlieue de Tunis, carrière du Djebel-Carroube)
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux et pierre
PLÂTRE — Pierre à bâtir et pierre de taille
Briquetterie de premier ordre
Briques plates et creuses — — — Parcs et Dalles
Pour les commandes s'adresser : 12, AVENUE DE CARTHAGE
et à son usine. Et-Afrane, banlieue de Tunis.

MAISON P. ONESSA, ARTIFICIER

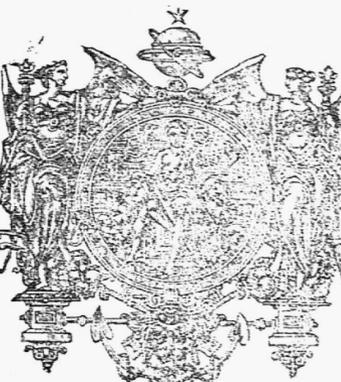
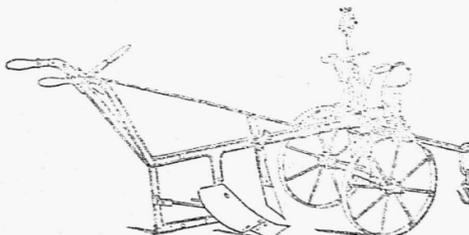
22, Avenue de la Marine. — TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illumination et de décorations
Drapeaux et entours de toutes nationalités
Ballon Lampion, Ventilateur, Verres de toutes couleurs
Prix défiant toute Concurrence

G^{de} BOULANGERIE & PATISSERIE

TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS
ANGLAISE ET VIENNOISE
MM. WAGNER, ET C^{ie}
Pain de luxe et de ménage, spécialité pain viennois, pain de seigle, Pain de son (wicks, noir
et blanc, Pain gluten, Croissants et brioches à la beurre, pains pains pour thé et café.
Pâtisserie de Premier Ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours, Fournitures pré-oir
et bails. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Gran-
d'air et Saint-Louis de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE
Succursale à Soussa (Angles des rue du Maréchal et Villédon) Succursale à Soussa

Machines agricoles

PELLET, AZERM & PARRENIN
Tunis — Place de la Gare Française — Tunis
MANSBY HARRIS
Moissonneuses-Lieuses, Faneuses Cultiva-
teurs canadiens et Semoir
Herses, Canadiennes à ressort
Moulins BENTELL
Broyeurs, Hache-Paille
Charrues Brabant A DELAHAYE. — Charrues
Américaines.



LE MONDE
Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
(Sous le contrôle de l'État)
SIÈGE SOCIAL : 16, Rue Le Peletier, Paris
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à ter-
me fixe. Assurances en cas de vie. Rentés viagères immédia-
tes, différées et sur vie. Nœes-proprétés, etc.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobili-
ers, marchandises. Assurances contre la foudre et les
appareils à vapeur. Contre le recours des locataires. Con-
tre risques locatifs et les risques du voisinage.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont
par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous ren-
seignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur
de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Ave-
nue de Paris).
Agences Régionales : à Bizerte, M. J.B. MULLER, Régisseur d'immeubles ; à Soussa : M.
Alfred DANINOS ; à Sfax : M. Aurelio DARMON ; à Béja : M. S. ENRIQUEZ ; à Souk-el-Arba. M.
Léon ANOUN ; à Gabès : M. Is. SAADA, La Goulette M. G. LUMOSO, pour la banlieue de Tunis.

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEURS EXPRESS-IMPRIMERIE

WALCH FRÈRES

9, Rue Es-Sadkia, 9, Tunis

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Cartes de visite à la minute. — Cartes d'adresse. — Factures — Têtes de lettres. — Carnets à souche — Memorandums
Lettres de faire part de Mariage de Naissance et de Décès